

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt six, le 21 mars à 10h, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 15

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, CICOCELLA Sébastien, SIBUE Jean-Louis, SEMBEL Frédéric, PEREZ Murielle, GUERRERO Elisabeth, GUILLOT Carole, GOUBET Lionel, COICAUD Maude, FANJAT Pierre, METAY Cédric, FRANÇOIS Héroïse,

Date de la convocation : 17 mars 2026

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Désignation de 2 délégués communautaires

Le Maire expose :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner parmi ses membres les représentants de la commune au sein de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté de Communes d'Entre Bièvre Et Rhône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner comme délégués communautaires auprès de la Communauté de Communes d'Entre Bièvre Et Rhône :

- MERCIER Serge, Maire : titulaire.
- FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, 1^{ère} adjointe : suppléante.

Ces délégués exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat du Conseil Municipal, soit jusqu'aux prochaines élections municipales.

La présente délibération sera transmise au Président de la Communauté de Communes d'Entre Bièvre Et Rhône et publiée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 21 mars 2026

Le Maire,
Serge MERCIER

